

Avis de Décès

**VAUHALLAN (91)
MASSY (91)**

M. Georges MEUNIER, son époux ; Jeanne-Elsa, Antoine, Victor, ses enfants ; Ses petits-enfants, Son père, Sa sœur,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Mme Roselyne MEUNIER née ARCELLIER

disparue, le dimanche 29 août 2021, à Paris, entourée de sa famille, à l'âge de 67 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Vauhallaan (Essonne), le lundi 6 septembre 2021, à 14H00.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PARIS 16 (75)

Dominique, Françoise et Christian CAGNARD, ses enfants ; Margaux, Thomas et Lucas DREYFUS, Nicolas CAGNARD, ses petits-enfants ; Saonah KHALID-CAGNARD sa belle-fille

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges CAGNARD Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

survenu le mardi 31 août 2021, à Paris, à son domicile, à l'âge de 92 ans.

BOIS-D'ARCY (78)

Marie-France et Henri GARNIER, sa nièce et son époux ; Georges BROUARD, son neveu ; Joël et Stéphanie GARNIER, son filleul et son épouse ; Alexandre et Pauline, ses petits neveux et nièce ; et toute la famille

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Louise DESCHAMPS née Auger Veuve de M. André DESCHAMPS

survenu le jeudi 2 septembre 2021, à Châteauroux, à l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Gilles de Bois-d'Arcy, le mercredi 8 septembre 2021, à 14H30, suivie de l'inhumation au cimetière de Bois-d'Arcy.

Flours naturelles uniquement.

Condoléances sur registre.

Remerciements

**DAMPART (77)
LAGNY-SUR-MARNE (77)**

Mme Germaine LECYGNE

très touchée des marques d'affection, d'amitié et de sympathie qui lui ont été témoignées lors des obsèques de

M. André LECYGNE

vous remercie d'avoir partagé sa peine avec tant de sympathie, et vous prie de trouver ici l'expression de sa reconnaissance émue.

PROVINS (77)

Claude DAL PAN, son frère ; Ses beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces, La famille POULAIN

très touchés des marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Rina DAL PAN Hospitalière titulaire de Notre-Dame de Lourdes

vous adressent leurs sincères remerciements.

FUNERIS PRADOUX-CHEVRIOT
77160 PROVINS
01 64 00 01 93



Votre accompagnement funéraire

Décès d'un proche ?
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages sur la plateforme Odella.fr

01 87 39 80 00
contact@odella.fr
odella.fr/lp/leparisien

Un service proposé par **Le Parisien CARNET DU JOUR**

POMPES FUNÈBRES La Pensée

Petit Funéraire *Le pensée* **PERMANENCE 7j/7 - 24h/24**

4 avenue du Cimetière Communale
94270 Le Kremlin-Bicêtre
aux portes du cimetière
01 46 58 18 04

Contrats obsèques « Organisez votre sérénité »

Les Pompes Funèbres *La Pensée* vous conseillent et vous accompagnent

Pompes funèbres - Marbrerie
Entretien de sépulture et fleurissement

Le Parisien

Conférences, débats, salons,

Faites part de vos événements dans le Parisien

01 87 39 80 00
carnets@teamedia.fr
www.annoncesleparisien.fr

TEAM MEDIA

Annonces 91 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Insertions diverses

GLOBAL BIOENERGIES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 552.565,95 euros
Siège social :
5, rue Henri Desbrières - 91000 Evry-Courcouronnes
508 596 012 RCS Evry (la « Société »)

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **lundi 27 septembre 2021 à 14 heures**, dans les locaux de la Société sis 5, rue Henri Desbrières - 91000 Evry-Courcouronnes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Nomination de Monsieur Pierre MONSAN en qualité d'administrateur (première résolution)

A - Conditions et modalités de participation à l'Assemblée Générale - Formalités préalables

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'Assemblée Générale dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire habilité inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale (soit le **23 septembre 2021**, à zéro heure, heure de Paris) comme suit :

pour l'actionnaire au nominatif : dans les

comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale ; pour l'actionnaire au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire bancaire ou financier habilité. L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité. Cette attestation devra être annexée, lors de leur envoi à la Société, (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou (ii) à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires disposent de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée Générale : assister personnellement à l'Assemblée Générale ; voter par correspondance ; adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, étant précisé que dans une telle hypothèse, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce.

Tout envoi à l'attention de la Société doit être effectué par voie postale à l'adresse suivante : GLOBAL BIOENERGIES - Service Actionnaires - 5, rue Henri Desbrières, 91000 EVRY-COURCOURONNES ou par voie électronique à l'adresse suivante : ag@global-bioenergies.com.

Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

pour l'actionnaire au nominatif : en faire la demande directement à la Société, en joignant à la demande la copie de sa pièce d'identité ; pour l'actionnaire au porteur : faire la demande directement à la Société en joi-

gnant à la demande, l'attestation de participation obtenue auprès de l'intermédiaire bancaire ou financier habilité qui assure la gestion de ses comptes-titres ainsi que la copie de sa pièce d'identité. Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité. Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, chaque participant devra pouvoir présenter une pièce d'identité. Pour voter à distance ou par procuration à l'Assemblée Générale

A compter de la convocation de l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut demander par écrit à la Société de lui adresser un formulaire de vote à distance/procuration. Cette demande doit être déposée ou parvenue à la Société au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **21 septembre 2021**. Tout actionnaire peut également se procurer ledit formulaire sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.globalbioenergies-invest.com.

Ne seront pris en compte que les formulaires dûment remplis et accompagnés de leurs annexes (copies des pièces d'identité requises et, pour les actionnaires au porteur, l'attestation de participation émise par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité) à la Société au moins trois (3) jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le **24 septembre 2021 à 23h59** au plus tard. La procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à l'Assemblée Générale est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Dans ce cas, la procuration précisera également les nom, prénom usuel et domicile du mandataire. Elle sera accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et de celle du mandataire. Il est précisé que la révocation du mandat se fait selon les mêmes formes que celle requises pour la désignation du mandataire, à l'aide d'un nouveau formulaire de vote par procuration.

Absence de possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale - Prise en compte et limites à la prise en compte des cessions et autres opérations

Il est précisé que tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pou-

voir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation : ne peut plus choisir un autre mode de participation ; peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le **23 septembre 2021** à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire bancaire ou financier habilité notifiera la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires.

B - Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, les actionnaires souhaitant poser des questions écrites devront adresser ces questions (i) soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société, à l'attention du Président du Conseil d'administration, (ii) soit par voie électronique à l'adresse suivante : ag@global-bioenergies.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le **21 septembre 2021 à 23h59**, au plus tard). Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

C - Documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront mis à leur disposition sur le site internet de la Société : www.globalbioenergies-invest.com et au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée Générale (soit au plus tard le **12 septembre 2021 à 23h59**). Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société.

Le Conseil d'administration.

Le Parisien

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rdv sur leparisien.annonces-legales.fr